

Al Monadara : initiative de débat transnational au sujet de la diaspora marocaine

Le 6 novembre 2005, le roi Mohammed VI demandait au gouvernement marocain de préparer le chemin afin que les marocains résidant à l'étranger (MRE) puissent participer aux élections législatives du Maroc et qu'ils puissent, à leur tour, être représentés au sein du Conseil Supérieur de la Communauté Marocaine à l'Etranger, qui serait un organe nouvellement créé. Le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) du Maroc fut chargé de ce travail. Ainsi commençait une grande opportunité pour que les plus de trois millions de marocains résidant à l'étranger contribuent au développement et à la démocratisation de leur pays d'origine. Peu de temps après, le gouvernement marocain répondait que, techniquement, le Maroc n'était pas préparé pour que les MRE puissent jouir du droit de suffrage au cours des élections qui auront lieu cette année.

L'espérance des MRE ne s'évanouit pas pour autant. Ils considèrent positif le fait que le Maroc commence à parler de la question et ils savent qu'il faut continuer à travailler afin que dans un futur proche cette opportunité devienne une réalité. C'est ainsi que naît une initiative de la diaspora marocaine, Al Monadara, qui englobe des associations marocaines d'Europe, d'Afrique, des pays arabes et du Canada, dans le but d'établir un débat transnational au sujet de leur rôle en tant qu'acteurs actifs du développement dans les pays d'accueil, mais qui souhaitent aussi ne pas être mis en marge de l'évolution et de l'avancée de leur pays d'origine.

Lors des réunions qui ont eu lieu dans différents pays européens, les principaux objectifs à tenir en compte furent posés :

- L'ouverture d'un débat au Maroc au sujet de l'immigration marocaine impliquant la reconnaissance de la participation de la diaspora dans le développement social, économique et politique du pays d'origine.

- L'interpellation des autorités gouvernementales marocaines concernant les orientations stratégiques de la nouvelle politique sur l'immigration marocaine à l'étranger.

- La sensibilisation de la société marocaine d'origine au sujet des défis que posent les mouvements migratoires et ses répercussions sur celle-ci.

- L'étude des perspectives que présentent les relations de l'immigration marocaine avec la création du Conseil Supérieur de la Communauté Marocaine à l'Etranger, et que doit mener à bien le CCDH, ainsi que la possibilité d'étendre aux résidents marocains à l'étranger le droit de vote et à être élus dans la Chambre des représentants.

Tout cela aboutit à la célébration d'une réunion à Rabat (du 8 au 10 décembre 2006), où l'initiative Al Monadara fut présentée. Plus de 500 personnes venues de partout dans le monde y assistèrent et confirmèrent la grande diversité que représente l'immigration marocaine à l'étranger : les leaders historiques du combat social, mais

aussi des jeunes, des femmes, des responsables des lieux de culte, des universitaires et des acteurs du monde économique et politique. La Conférence transnationale aborda, à travers une série d'ateliers multidisciplinaires, des questions importantes pour la communauté marocaine à l'étranger, bien que le débat fut essentiellement centré sur les marocains résidant dans l'Union européenne (UE), étant donnée leur importance sur ce continent. Parmi les affaires traitées on trouve :

- La dimension des droits, des immigrés marocains, aussi bien dans les pays d'accueil que dans ceux d'origine, de la citoyenneté et des droits de l'Homme.

- La dimension sociale et culturelle : le rôle notoire de la femme dans l'adaptation de la famille marocaine en Europe, ainsi que le code de la famille et son acceptation par l'ordre juridique européen ; les jeunes et leur identité à cheval entre les deux cultures ; la question religieuse en Europe, les problèmes de racisme et de xénophobie...

- La dimension économique : les MRE en tant qu'acteurs de développement, en engageant un débat ouvert au sujet des transferts de fonds, des investissements des immigrés et des politiques de développement régional.

- La dimension juridique : favoriser une meilleure prise en considération de l'immigration marocaine dans les négociations bilatérales et multilatérales ;

les effets et les conséquences des politiques européennes d'immigration sur les citoyens européens d'origine marocaine résidant en Europe ; la consolidation d'une dynamique de double citoyenneté à partir de l'exemple du Maroc, ce qui impliquerait la participation des immigrés aussi bien dans leur pays d'accueil que dans celui d'origine ; et la négociation d'une nouvelle relation entre les MRE et la société marocaine afin de fixer les bases d'un partenariat pour le XXI^e siècle.

La rencontre de Rabat suppose la culmination d'un long processus de débats et de réflexions, dans le respect de la diversité générationnelle et de genre, et fermement attaché aux valeurs universelles et indivisibles des Droits de l'Homme. De même, elle constitue une étape de plus dans le désir de concrétiser un rapprochement renouvelé avec une participation citoyenne des immigrés marocains et un point de départ pour la reconnaissance effective des droits des immigrés ici et là, mais aussi une forte implication de cette immigration dans l'édification d'un Etat démocratique. La conférence a supposé un moment privilégié pour initier un débat, parfois critique mais aussi constructif, avec les autorités publiques, afin de donner forme aux attentes et aux exigences des acteurs de la société civile, de façon totalement impartiale et respectueuse du rôle et de la place de chacun, ayant l'ambition de définir et de convenir une nouvelle politique publique migratoire marocaine.

Al Monadara englobe les associations de marocains d'Europe, Afrique, pays arabes et Canada

Immigration marocaine (selon données des pays d'accueil)

Pays	Immigrants	% sur la population	Marocains	% marocains sur population immigrée	Année	Source
France*	4 310 000	7,4	642 691	14,9	2004	Recensement de populations INSEE 1999
Espagne	3 021 808	6,7	543 721	18	2006	MTAS
Hollande**	3 147 615	19,4	323 239	10,3	2006	Centraal Bureau voor de Statistiek
Italie	1 334 889	2,3	179 876	13,5	2004	Istituto nazionale di statistica
Belgique	870 862	8,5	80 602	9,3	2005	Institut National de Statistique
Allemagne	7 335 592	8,9	71 600	1,0	2005	Bundesamt für Migration und Flüchtlinge

* Estimation pour 2004 à partir de données d'actualisation du recensement
 ** Comptabilise immigrés et personnes d'origine immigrée

Source : Fondation Hassan II pour les MRE.

Les travaux d'Al Monadara ont supposé, en définitive, une opportunité pour abordé avec clarté les principaux enjeux qui touchent l'immigration marocaine, en particulier ceux qui se rapportent aux droits politiques, économiques, sociaux et culturels des immigrés ici et là, les droits des femmes, des jeunes et des personnes âgées. De même, on a entendu au cours de l'Al Monadara les témoignages déchirants du vécu de la diaspora marocaine dans de nombreux pays, aussi bien en Europe qu'en Afrique ou au Proche-Orient.

Conscients de la nécessité et de l'importance d'établir des ponts et des liens entre les différents immigrés marocains dans le monde, Al Monadara s'est associée avec les représentants d'autres diasporas, plus concrètement celles du Mali et de l'Espagne, pour profiter de leurs expériences et de leurs points de vues. Compte tenue du fait fait que le Maroc est un pont entre le Nord et le Sud, et non seulement un pays d'émigration mais aussi d'immigration et de transit, Al Monadara manifeste sa solidarité avec les subsahariens qui transitent au Maroc et affirme que notre combat est indivisible en matière de respect des Droits de l'Homme, d'égalité et de dignité. Pour cela, dans le but de maintenir ce dialogue avec les pouvoirs publics, les participants ont lancé un appel aux autorités marocaines afin de :

- Respecter et appliquer la Convention Internationale de protection des travailleurs immigrés et de leurs familles, ratifié par le Maroc.
- Abroger la loi N° 02-03 sur les conditions d'entrée et de séjour des immigrés au Maroc, et refuser tout genre de confusion entre immigration et terrorisme.
- Impliquer la diaspora marocaine dans l'élaboration des politiques publiques pour l'édification d'un Etat de Droit.
- Offrir toute la protection nécessaire des autorités marocaines aux citoyens marocains résidant à l'étranger, en ce qui concerne la lutte contre le racisme, la protection sociale et la révision des conventions bilatérales.
- Réaffirmer le refus de faire du Maroc le gendarme du Sud au profit d'une politique protectionniste et de sécurité de l'UE ou qui, d'un autre côté, ne tienne pas

compte des facteurs incontournables du développement économique et social des pays d'origine de l'immigration.

- Compter sur l'engagement sérieux des autorités marocaines afin d'impliquer les immigrés dans les politiques économiques et sociales qui permettraient un développement durable, solidaire et équitable.

- Prendre en considération les attentes et les préoccupations des jeunes provenant de l'immigration, ainsi que le renforcement des dispositions légales pour le respect de la légalité et la concrétisation des droits des femmes.

- Adopter une stratégie de communication visible permettant aux marocains à l'étranger de pouvoir accéder à l'information, à la libre expression, mais aussi rectifier les images négatives et les amalgames concernant la diaspora à l'étranger.

Dans cette journée mondiale de commémoration de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et face à la régression enregistrée en matière de libertés, les participants ont réaffirmé leur soutien à une véritable reconnaissance de l'égalité des droits et des obligations dans les pays de résidence, pour lutter contre toute forme de discrimination, d'amalgame et de racisme, pour le respect de la dignité humaine et la protection des droits des réfugiés et des sans papiers. Par ailleurs, la rencontre a insisté sur son appui à la lutte du peuple palestinien pour obtenir un Etat indépendant avec Al Qods (Jérusalem) comme capitale. Les participants ont condamné fermement les crimes de guerre perpétrés contre les civils palestiniens, ainsi que l'agression et l'occupation américaine d'Irak, en joignant leurs voix à tous les démocrates du monde pour exiger le retrait immédiat des armées étrangères en Irak.

En résumé, les participants ont réaffirmé leur engagement afin de poursuivre un processus qui contribue à une véritable politique d'immigration, respectueuse des droits de la citoyenneté ici et là, englobant tous les domaines, aussi bien économique, politique que culturel. ■

Mohammed Chaib
 Député du Parlement de Catalogne